



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1974

20 JUIN 1974

**Budget des Affaires culturelles
de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1974
— SECTEUR AGRICULTURE —**

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION PERMANENTE
PRESENTE A LA COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. A. LERNOUX**

(1) Cf. art. 50 du Règlement d'ordre intérieur.
Voir : 4-VI (S.E. 1974) - N°s 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Jeunesse et de l'Education permanente a consacré une séance le 29 mai à l'examen du Secteur Agriculture du budget des Affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1974 (1).

Elle a tenu une seconde réunion à la date du 4 juin 1974.

Exposé du ministre.

Le ministre commente brièvement le budget pour 1974 qui s'élève à un montant total de 7.300.000 francs (chiffre de 1973) se subdivisant en

1. 1.800.000 francs pour la formation professionnelle assurée par les fonctionnaires du département en service extérieur qui sont plus particulièrement chargés de la vulgarisation;

2. 5.200.000 francs pour la formation professionnelle assurée par les organisations professionnelles et sociétés agréées;

3. 300.000 francs pour la promotion sociale : constatant la faible utilisation de ce crédit au cours des exercices précédents, il informe les membres de la commission que les ministres de l'Agriculture et des Classes moyennes ont pris l'initiative de revoir les critères d'intervention ainsi que les montants.

En terminant, il signale que, dès l'an prochain, le système de formation permanente en matière d'agriculture sera complètement remanié et revu comme cela est demandé par la directive 72/161 de la C.E.E.

Discussion générale et discussion des articles.

Un membre fait remarquer que les sommes dévolues à la promotion sociale des agriculteurs ne sont pas utilisées dans leur intégralité. Dès lors, il estime que ces sommes pourraient être affectées aux cours de formation professionnelle générale.

Le ministre répond que, comme il l'a signalé dans son exposé, cette matière sera remaniée et revue en conformité avec la directive 72/161 de la C.E.E.

Vote sur l'ensemble.

A la demande du président, la commission décide de passer au vote sur l'ensemble du secteur Agriculture.

Ce secteur est adopté par 4 voix pour et 7 abstentions.

La Commission fait confiance à son président et à son rapporteur pour l'adoption du présent rapport.

Le Rapporteur,

A. LERNOUX.

Le Président,

G. CLERFAYT.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. Clerfayt (président), Bourgeois, Mme Brenez, MM. Burgeon, Cornet d'Elzius, Dejardin, Fievez, Gillet J., Helguers, Herbage, Levecq, Maes, Mathot, Onkelinx, Pêtre, Mme Pétry, M. Plasman, Mme Ryckmans, MM. Sondag, Stassart et Lernoux (rapporteur).